

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**Arrondissement
de Lyon**

**Canton de
Sainte Foy-lès-Lyon**

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES**

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	Séance du 1 ^{er} octobre 2020
art. 16 Code Municipal : 35	Compte-rendu affiché le 9 octobre 2020
en exercice : 35	Date de convocation du Conseil Municipal : 25 septembre 2020
qui ont pris part à la délibération 34	Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 35 Présidente : Mme Véronique SARSELLI Secrétaire : Mme VIEUX-ROCHAS Secrétaire auxiliaire : M. Claude ROIRE, Directeur Général des Services

OBJET

19

**Projet de valorisation
de l'aqueduc romain du Gier**

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, BAZAILLE, AKNIN, MOUSSA, BARRELLON, GIORDANO, RODRIGUEZ, GOUBET, NOVENT, BOIRON, MOMIN, CAUCHE, SAUBIN, DUMOND, GUERINOT, FUSARI, JACOLIN, FUGIER, ASTRE, ESCOFFIER, DUPUIS, ROSAIN, PASSELEGUE, CHOMEL de VARAGNES, MOREL-JOURNAL, VINCENS-BOUGUERAU, VIEUX-ROCHAS, LATHUILIÈRE, REPLUMAZ, MIHOUBI, COUPIAC, GILLET, TORRES, SCHMIDT,

Membre absent : M. de PARDIEU.

Monsieur BARRELLON, Adjoint au Maire, explique que la Ville de Sainte-Foy-lès-Lyon possède sur son territoire des vestiges de l'aqueduc romain du Gier, avec les piles du pont siphon de Beaunant, le réservoir de fuite boulevard Baron du Marais et les arches encore visibles chemin de Narcel. Ces éléments font partie d'un ensemble architectural quasiment unique au monde. Construit afin de capter l'eau du Gier pour l'acheminer à Lyon, l'aqueduc parcourait 86 kilomètres, alternant entre secteurs enterrés et aériens. Abandonné aux alentours du III^{ème} siècle, l'aqueduc a subi plusieurs siècles de dégradations dues aux intempéries et à l'action humaine. Cependant, les principaux vestiges fidésiens que constitue le pont-siphon de Beaunant a été protégé au titre des Monuments Historiques dès 1875. Les vestiges situés chemin de Narcel et rue Georges-Clemenceau ont, eux, été respectivement protégés en 1986 et 1991. Suite à un intérêt croissant pour l'aqueduc entre la fin du XVIII^{ème} siècle et le XX^{ème} siècle, une première campagne de restauration a eu lieu en 1910 et d'autres travaux ont été réalisés dans les années 1970.

Début 2018, le dossier présenté par Sainte-Foy-lès-Lyon est sélectionné avec celui de Chaponost par la « Mission Bern – Patrimoine en péril » faisant de l'aqueduc romain du Gier le monument emblématique de la région Rhône-Alpes. Le soutien de la Mission Bern, de la Fondation du Patrimoine, de la DRAC, de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du Syndicat Intercommunal de l'Aqueduc Romain du Gier (SIARG) a permis de financer les premiers travaux de sécurisation les plus urgents, ceux concernant les piles situées à l'ouest de l'avenue de la Libération. Les travaux ont été réalisés dans le courant de l'année 2019. Une étude de maîtrise d'œuvre est en cours pour la restauration en 2021 des piles situées juste à l'ouest de l'avenue de la Libération.

Pour construire un projet de valorisation culturelle et pédagogique de ce patrimoine exceptionnel, la Ville de Sainte-Foy-lès-Lyon, travaille en coordination avec SIARG, la commune voisine de Chaponost et la Fondation du Patrimoine.

Alors que le SIARG balise un parcours patrimonial piéton tout au long du parcours de l'aqueduc, Sainte-Foy-lès-Lyon sera l'une des deux premières communes à bénéficier de l'implantation d'une borne numérique à proximité de ses vestiges. Cet outil, dont le financement et l'installation sont portés par le SIARG mais dont l'alimentation en contenu numérique relève de la commune, offrira dans les mois à venir à chacun un grand nombre d'informations sur l'aqueduc et sur le pont-siphon de Beaunant, en particulier : itinéraires de balades, histoire du monument, vidéo pédagogique avec reconstitution 3D de l'aqueduc, interviews d'experts qui apporteront leur éclairage sur la rareté de l'édifice que les promeneurs auront devant eux... Cette borne sera installée dans le square communal cadastré AX57 et situé à l'angle de l'avenue de la Libération et du chemin de l'Yzeron. Particuliers ou groupes profiteront en toute sécurité du contenu numérique, tout en ayant le monument devant les yeux.

Il est nécessaire pour le SIARG, maître d'ouvrage, de déposer une déclaration préalable.

Ce projet s'inscrit dans la volonté de faire du patrimoine un outil du rayonnement de la Ville. Le développement d'interventions pour des jeunes publics est envisagé et sera facilité avec l'installation de la borne numérique. Ces interventions en direction du jeune public ou du grand public pourront également être couplées avec la proximité immédiate de la rivière Yzeron afin d'évoquer l'importance, à travers les siècles, de l'approvisionnement en eau et donc la nécessité de la sauvegarde de cette ressource.

La Fondation du Patrimoine accompagne la Ville pour tous les aspects du projet relatif à l'aqueduc, dans le cadre d'une collaboration étroite, forte et constructive. L'ambition de la Ville est, depuis plusieurs années, de s'inscrire dans une démarche pérenne et partenariale pour la restauration du monument et le rayonnement de ce patrimoine. Cette même démarche consistant à convaincre les différents acteurs autour d'un projet, est celle qui préside pour la mise en valeur du quartier de Beaunant et des bords de l'Yzeron. Cette vision globale correspond à une véritable ambition pour le territoire qui se décline dans toutes les politiques publiques.

Le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- APPROUVER le projet de valorisation de la partie fidésienne de l'aqueduc romain du Gier,
- AUTORISER le SIARG à déposer une déclaration préalable nécessaire à la réalisation des travaux d'installation de la borne numérique dans le square cadastré AX57, situé à l'angle de l'avenue de la Libération et du chemin de l'Yzeron,
- AUTORISER madame le Maire à signer toutes les pièces, actes, et documents afférents à ce dossier.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de valorisation de la partie fidésienne de l'aqueduc romain du Gier,

- AUTORISE le SIARG à déposer une déclaration préalable nécessaire à la réalisation des travaux d'installation de la borne numérique dans le square cadastré AX57, situé à l'angle de l'avenue de la Libération et du chemin de l'Yzeron,

- AUTORISE madame le Maire à signer toutes les pièces, actes, et documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI